

AVIS PUBLIC

ORDONNANCES

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que lors de sa séance ordinaire du 8 septembre 2025 à 18 h, le conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve a édicté les ordonnances suivantes :

Ordonnances relatives aux événements prévus dans le « Tableau des événements sur le domaine public 2025 (partie 7) » :

1. Ordonnance ORD2725-036 permettant la consommation et la vente de nourriture et de boissons alcooliques ou non alcooliques et la vente d'articles promotionnels reliés aux événements dans des kiosques aménagés à cet effet (*Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public*, R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8).
2. Ordonnance ORD2725-037 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur (*Règlement sur le bruit*, R.R.V.M., c. B-3, article 20)
3. Ordonnance ORD2725-038 permettant la fermeture de rues ou des entraves à la circulation (*Règlement sur la circulation et le stationnement*, R.R.V.M., c. C-4.1, article 3 (8)).

Les ordonnances ci-dessus mentionnées peuvent être consultées à la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, durant les heures normales d'ouverture ou en faisant une demande par courriel à l'adresse suivante : MHM_Greffe-consultation@montreal.ca

FAIT À MONTRÉAL, CE 15^E JOUR DE SEPTEMBRE 2025.

La secrétaire d'arrondissement substitut,

Olga Sacaliuc